



**FONDATION QUÉBÉCOISE  
DE LA MALADIE CŒLIAQUE**

ET AUTRES MALADIES INDUITES PAR LE GLUTEN

# MENU À LA CARTE

## TARIFS ET SPECS

### FORMULAIRE À COMPLÉTER

NOM DE L'ENTREPRISE \_\_\_\_\_

### MAGAZINE INFO COELIAQUE

(Veuillez cocher votre choix et retourner par courriel ou par la poste)

	PRINTEMPS-ÉTÉ 2019 Vol 36 N° 1	AUTOMNE 2019 Vol 36 N° 2	HIVER 2019 Vol 36 N° 3	3 NUMÉROS
Page intérieure	<input type="checkbox"/> 850 \$	<input type="checkbox"/> 850 \$	<input type="checkbox"/> 850 \$	2400 \$ <input type="checkbox"/> Économie 150 \$
1/2 page (HORINZONTAL)	<input type="checkbox"/> 475 \$	<input type="checkbox"/> 475 \$	<input type="checkbox"/> 475 \$	1350 \$ <input type="checkbox"/> Économie 75 \$
1/4 page (VERTICAL)	<input type="checkbox"/> 375 \$	<input type="checkbox"/> 375 \$	<input type="checkbox"/> 375 \$	1050 \$ <input type="checkbox"/> Économie 75 \$
Carte d'affaires (HORINZONTALE)	<input type="checkbox"/> 200 \$	<input type="checkbox"/> 200 \$	<input type="checkbox"/> 200 \$	550 \$ <input type="checkbox"/> Économie 50 \$

Date de tombée (Réservation)	23 février 2019	1 <sup>er</sup> juin 2019	4 octobre 2019
Date de tombée (Matériel)	9 mars 2019	7 juin 2019	18 octobre 2019
Publication	8 avril 2019	12 août 2019	3 décembre 2019

### DIMENSIONS

Formats acceptés: PDF, PSD, AI, JPEG

Résolution: 300 ppp, 300 dpi

Marge perdue (bleed): 1/8 po (pour tous les formats)

Fichier source avec images, polices de caractère et PDF final haute résolution avec ligne de coupe.

SVP envoyez vos fichiers à [info@fqmc.org](mailto:info@fqmc.org)

	1 page	1/2 page HORIZONTAL	1/4 page VERTICAL	Carte d'affaires
Largeur	8 1/4 (21 cm)	7 3/4 (19,7 cm)	3 1/2 (8,9 cm)	3 1/2 (8,9 cm)
Hauteur	10 3/4 (27,3 cm)	5 (12,7 cm)	4 3/4 (12,1 cm)	2 (5,1 cm)

### INFOLETTRE (+ 13 000 envois et plus)

Format : Largeur : 300 pixels - Hauteur : 400 pixels - Résolution 72 dpi

Date de tombée : 1 semaine précédant la diffusion

1 parution  900 \$

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin
Date de diffusion	24	7	21	11	1	20
			Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Date de diffusion			12	10	7	5

### SITE WEB (+ 15 000 visiteurs par mois)

Date de tombée : mercredi précédant le premier du mois

#### Grand format (360 pixels large X 400 pixels haut)

1 mois  750 \$

#### Petit format (360 pixels large X 260 pixels haut)

1 mois  500 \$

### SECTIONS DISPONIBLES

- Maladies
- Sensibiliser
- Vivre sans gluten
- Professionnels de la santé

Merci de retourner  
ce **formulaire ET la Déclaration**  
 dûment complétés et signés  
 par la poste ou par courriel :  
[info@fqmc.org](mailto:info@fqmc.org)

**NOTE AUX ANNONCEURS**

La confirmation d'espace publicitaire est conditionnelle à la signature de la "DÉCLARATION" que vos produits portant l'allégation sans gluten respectent la réglementation en matière d'allégation sans gluten que vous trouverez au bas de cette page.

Nom de l'entreprise  
Nom du contact  
Adresse  
Ville / Prov / Code Postal  
Téléphone  
Adresse courriel  
Signature

	Titre
Date	

**PAIEMENT PAR  
CHÈQUE**

FONDATION QUÉBÉCOISE DE LA MALADIE COELIAQUE

1235, rue Gay-Lussac  
Boucherville (Québec) J4B 7K1  
Tél.: 514-529-8806

Courriel: [info@fqmc.org](mailto:info@fqmc.org) - Site web: [www.fqmc.org](http://www.fqmc.org)

Info-Coeliaque	\$
Infolettre	\$
Site web	\$
<b>TOTAL</b>	\$

**PAIEMENT PAR  
CARTE DE CRÉDIT**

Carte de crédit au nom de : \_\_\_\_\_

Visa  Master Card  Expiration

SEC code (3 petits chiffres à l'arrière de la carte)

**DÉCLARATION**

Aux fins d'achat d'espace publicitaire dans toute publication de la Fondation québécoise de la maladie coeliaque (ci-après, la « FQMC ») et/ou sur son site Internet et/ou de la location d'un kiosque lors d'un événement annuel ou autre de la FQMC.

\_\_\_\_\_  
Nom de la personne / dénomination sociale de l'entreprise (fabricant/commerce/restaurant)

confirme par la présente que les aliments qu'il/qu'elle fabrique et/ou cuisine et/ou vend sont sans gluten, et ce tel que défini par la réglementation canadienne en vigueur qui « interdit d'étiqueter, d'emballer, de vendre un aliment ou d'en faire la publicité de manière à donner l'impression qu'il est sans gluten si l'aliment contient toute protéine de gluten ou protéine de gluten modifiée, y compris toute fraction protéique de gluten dont il est question à la définition du terme « gluten » figurant au paragraphe B.01.010.1(1)\* » (Santé Canada-Règlement sur les aliments et drogues, partie B, titre 24) et, qu'il/qu'elle a pris et continue de prendre toutes les mesures raisonnables requises pour s'en assurer.

À cet effet, la FQMC recommande fortement l'utilisation de tests de dépistage/dosage ÉLISA R5 reconnus par le Codex Alimentarius (normes alimentaires FAO/OMS).

\* Le paragraphe B.01.010.1(1) se définit comme suit :

«gluten»

a) Toute protéine de gluten provenant des grains d'une des céréales ci-après ou des grains d'une lignée hybride créée à partir d'au moins l'une de ces céréales :

- (i) orge,
- (ii) avoine,
- (iii) seigle,
- (iv) triticales,
- (v) blé, kamut, épeautre ou;

b) toute protéine de gluten modifiée-y compris toute fraction protéique de gluten qui est dérivée des grains d'une des céréales mentionnées à l'alinéa. (gluten)

Signature \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_